

TEMPO Bordeaux  
14 rue de la République, 33400 Talence



A Paris, le 10/01/2024

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'une assemblée générale ordinaire de l'association dénommée TEMPO Bordeaux aura lieu le 19 février 2024, à 20 heures, en visio-conférence. À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des rapports financiers
2. Présentation du rapport d'activité
3. Détermination des cotisations annuelles
4. Renouvellement ou élection des membres du conseil d'administration de l'association
5. Reconnaissance des membres bénévoles et du personnel
4. Questions diverses

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions de nos statuts et de notre règlement intérieur :

- Pour avoir le droit de participer à l'assemblée, vous devez être à jour de cotisation à la date du 19/02/2024 et signaler votre présence à l'assemblée générale, par mail, au minimum 5 jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire. Un lien vous sera alors communiqué pour participer à la visio-conférence.
- Les décisions de l'association lors de l'assemblée générale ordinaire sont approuvées à la majorité des voix des membres présents. Elles sont prises à main levée à la majorité des voix exprimées.
- Les membres ne peuvent pas être représentés par procuration aux AG.

Comptant sur votre présence,

Arnaud Eeckman, Président